

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 369X-CE-2955

concernant la modification du calendrier universitaire pour l'année 2020-2021

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-neuvième réunion (extraordinaire) tenue en visioconférence le samedi 30 mai 2020 à 9 h.

ATTENDU l'article 6 du *Règlement général 1* de l'Université du Québec : Le calendrier universitaire;

ATTENDU l'article 4 du *Régime des études de premier cycle* et l'article 1.7 du *Règlement des études de cycles supérieurs* de l'UQO concernant le calendrier universitaire;

ATTENDU le calendrier universitaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2020-2021;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Julie Bérubé, appuyée par madame Frédérique Wion,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'adopter la modification du calendrier universitaire pour l'année 2020-2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy,
Secrétaire général